L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 72.

MATIN, SAMEDI MATIN, 1er MAI 1875. 45me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI MATIN, 1er MAI.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par le shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, un terrain avec bâtisse dans l'Ile borné par les rues St Philippe Dumaine, Dauphine et Bourbon.

Par Placide J. Spear, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale et, terrains nus et améliorés de grand prix, près de ce concerné.

Par S. Guinault, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, agréable résidence avec terrains et jardins, rue Claiborne.

Par Nash & Hodgson, à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles, maison cottage double rue Royale aux Nos 40 et 41.

Propriétés dans le Troisième district à l'encan. M. Nash & Hodgson, encanteurs, vendent aujourd'hui à midi, à la Bourse d'encan St Charles, les deux cottages simple et double Nos 40 et 41, rue Royale, entre les rues Martigny et Maintenon. Conditions faciles et long crédit. Voyez l'annonce.

Propriété améliorée dans le Deuxième District à l'encan par le shérif.—Nous appelons l'attention publique sur la vente aux enchères qui aura lieu aujourd'hui à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par le ministère du shérif, à l'effet d'opérer un partage, d'un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé à l'angle des rues St Philippe et Dauphine, dans le Deuxième District.

Pour les détails et les conditions voir aux annonces.

SPECTACLE

Samedi, 1er mai 1875.

A ouvrir. — A midi et le soir. Les Zig zags — Nouveautés parisiennes par Mlle Alla. Les petits Cavendishes.

La Question du Travail.

Un des résultats les plus navrants de l'avortement du compromis et de l'échec des mesures de réformes dans la session extraordinaire de la Législature, est le dénuement absolu dans lequel vont se trouver, pendant tout l'été, des milliers de familles. Nous avions démontré que l'alourdissement des taxes ne profiterait pas seulement aux propriétaires fonciers, mais qu'il aurait pour conséquence immédiate une reprise des travaux du bâtiment et de toutes les industries qui s'y rattachent. Le rétablissement de la confiance eût d'un autre côté, amené un mouvement d'affaires très sensible dans toutes les branches de commerce. Il en serait résulté que le nombre des gens sans emploi eût considérablement diminué.

Si la municipalité eût été tirée de ses embarras, elle eût pu non seulement garder tous les travailleurs qu'elle employait, mais encore en occuper un plus grand nombre.

La stupide infatuation et l'obstination des sénateurs radicaux a rendu impossible une entente pour une prolongation de la session pendant quelques jours et pour l'adoption de réformes propres à alléger le fardeau des taxes et à rendre à l'administration municipale le contrôle de ses affaires.

Le compromis a été une montagne qui a couché d'une souris, et le désappointement a été général.

Le mouvement d'affaires espéré ne s'est pas produit, c'est chose ajournée jusqu'après la récolte. Les propriétaires fonciers découragés ne peuvent songer à faire réparer ou repeindre leurs maisons et, quant à faire construire, comment y songer quand il y a plus de dix mille bâtisses inoccupées dans la ville. Ils devront se résigner à souffrir et à attendre. Mais beaucoup d'entr'eux seront hors d'état de payer leurs taxes et cette perspective fausse entretenue dans les cofres de l'Etat et de la ville un vide prochain.

C'est en face de ce surcroît de difficultés et d'embarras que vient, comme nous l'avions prévu, se poser le problème effrayant de la famine pour une partie de la population.

Le nombre des commis sans emploi, des ouvriers et journaliers sans travail, était déjà considérable, il va forcément augmenter, par suite de l'impossibilité où vont se trouver beaucoup de maisons de garder leur personnel pendant une saison morte de cinq mois.

Déjà, une certaine agitation vient de se produire, mais elle n'indique qu'imparfaitement le caractère de la situation.

La pose et l'arrogance qui ont caractérisé certaines démonstrations ont choqué à juste titre le sentiment public et nous avons vu avec plaisir un désaveu indigé de ces agissements des travailleurs à l'attitude et au langage de deux ou trois agitateurs de mauvais aloi.

Il n'est pas douteux que les sympathies de la communauté ne soient évoquées en faveur des malheureuses familles qui sont sans pain et qui ne doivent leur abri qu'à la charité des propriétaires. Si la politique n'est pas étrangère aux causes qui ont amené cette déplorable situation, elle ne doit avoir rien à faire avec la question d'humanité.

Ceux qui voudraient se faire un marchepied des misères du peuple, doivent être mis à l'écart, et faire place à des citoyens honnêtes et désintéressés, mû uniquement par le désir de venir en aide à des souffrances méritées.

Rien d'où été plus facile à la législature qui de remédier au mal par quelques bonnes mesures. La reconstruction des levées retirée à une compagnie irresponsable eût permis de donner du travail à des milliers de bras inoccupés. Non seulement la législature ne rien fait pour alléger les fardeaux des contribuables, mais elle laisse encore à leur charge le soin de fournir du travail ou du pain à tous les malheureux qui, par sa faute, vont rester sans ouvrage.

La situation est effrayante et l'administration municipale, dont les mains sont restées liées et qui est menacée de se trouver avant peu sans ressources, a dû faire appel à la population pour que celle-ci avise aux mesures à adopter pour empêcher des milliers de familles de mourir de faim.

Si gênée et si obérée que soient les marchands, les industriels et les propriétaires de la Nouvelle-Orléans, ils ne resteront pas sourds à un pareil appel.

La première chose à faire est de nommer un comité qui fasse, dans le plus bref délai, un rapport sur le nombre des personnes qui ont besoin de secours et sur les moyens de leur procurer de l'emploi par un travail d'utilité publique.

Un autre comité devrait être chargé de recueillir des souscriptions afin de constituer un fonds suffisant pour faire face aux dépenses occasionnées par ce travail.

On aura une idée de l'importance de la question si l'on songe que cent journées de travail à 50 cents pour 5000 travailleurs exigeraient un débours de $2.500 par jour et de $250.000 pour les cent journées.

Cent journées de travail, en ne comptant pas les dimanches, permettraient d'attendre la fin d'août. Vers cette époque les travaux de la campagne attireraient probablement un certain nombre de travailleurs, et l'arrivée sur le marché du riz et du coton redonnerait la vie aux affaires.

Mais trouver deux cent ou deux cent cinquante mille piastres n'est pas une petite affaire dans les circonstances actuelles. Il faut, cependant, l'essayer et se mettre à l'œuvre. Nous ne pouvons pas laisser des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants mourir de faim dans nos rues.

Nous suggérons une assemblée des membres des diverses chambres et bureaux de commerce, des présidents et directeurs de corporations, et des gros banquiers, négociants et propriétaires dans le but de nommer des comités chargés d'étudier la question et de faire un rapport dans le plus bref délai.

COMITÉ DE PAROISSE.—On verra aux annonces que le comité de Paroisse démocratique doit se réunir ce soir, à 7 heures. Les membres sont priés d'être exacts.

—Pour les meilleurs thés et cafés grillés ou moulus, allez au No 19, rue Royale.

LOUISIANE.

Nous lisons dans le *Courrier de la Nouvelle-Ibérie* :

Le village de Centreville a été, vendredi dernier, le théâtre d'une horrible tragédie, par laquelle un homme nommé Thomas, a été tué par Thomas A. Stansberry.

Nous tenons d'un témoin oculaire les détails suivants :

Il paraîtrait qu'il y a quelque temps ces deux hommes, qui habitaient au bayou Salé, avaient quelque difficulté à l'égard de leurs opinions, mais que M. Stansberry la considérait comme entièrement réglée. Vendredi dernier, Thomas, qui était employé par l'habitation Beard-Bend, la quitta pour aller au Texas; il vint à Centreville pour s'embarquer, et, si le bateau n'eût pas été en retard, le malheur ne fût pas arrivé. Pendant qu'il l'attendait, M. Stansberry entra dans le magasin de M. Todd, où se trouvait Thomas; à sa vue, ce dernier ne peut maîtriser sa colère, et, portant un pistolet, il dit à M. Stansberry que le moment était propice pour régler leur différend : la-dessus il fit feu : la capsule seule partit.

Voyant le danger où il se trouvait, M. Stansberry s'écria : "*Close Quarters!*" et s'élança sur son antagoniste; comme il approchait, Thomas tira une seconde fois, mais de nouveau la capsule seule partit; un se saisissant, il plaça son pistolet sur la poitrine de Stansberry, qui, heureusement put le désarmer, car cette fois il partit et la balle fut se loger dans la muraille. Alors, et en propre défense, M. Stansberry tira un fort couteau, et le plongea tout entier dans le corps de son adversaire, la lame pénétrant au côté gauche et venant ressortir près de l'épine dorsale. Le malheureux Thomas s'éloigna et chancelant, essaya de nouveau de faire feu, mais ne sut y parvenir; après quelques pas, il tomba comme une masse et mourut presque instantanément.

On voit, par ce récit précédent, que M. Stansberry n'a fait qu'user du droit de légitime défense, mais il n'en est pas moins vrai que c'est un affreux malheur d'en venir à de telles extrémités.

Le défunt était, croyons-nous, natif du Tennessee, et n'était dans la paroisse Ste-Marie que depuis un an. Il était veuf et n'avait qu'un enfant, un garçon de dix peu près huit ans, qui, chose déplorable, a été témoin de la mort affreuse de son père.

—M. Stansberry a été on arrêté ou s'est volontairement rendu (nous ignorons lequel) à Franklin, où, après une investigation de l'affaire devant le juge Trahan, il a été remis en liberté.

—Une dame, à la Nouvelle-Ibérie, a, l'avant-dernière semaine, trouvé dans un œuf de poule un autre œuf parfaitement formé de la grosseur d'un œuf de pigeon.

Nous lisons dans le *Mechacebé* :

Le Gouverneur a nommé et le Sénat a confirmé M. Félix Reynaud en qualité de notaire dans la paroisse Ascension.

—Le *Donaldsonville Chief* rapporte que le dépôt de la station St-André, chemin de fer Nouvelle-Orléans & Texas, a été détruit par le feu vendredi le 23 avril dans la soirée.

Nous lisons dans le *Louisianais* :

—Le fleuve monte et les cultivateurs de riz n'en sont point fâchés. La paroisse St-Jacques, cette année, produira plus de riz que les années précédentes. Sans précisément négliger la canne et le maïs, elle a compris que le produit était un produit net et clair. Et nous savons que les districts les plus favorisés, où l'aisance existe véritablement, sont ceux de cet aliment précieux.

—On ne nous croira pas.

Mais cependant la chose est absolument vraie, et des centaines de personnes le peuvent affirmer le fait.

Et voici le fait :

Un homme de couleur de l'habitation Lapice, paroisse St. Jacques, rive gauche à 62 milles de la Nouvelle-Orléans, était muet, et muet de naissance. Agé d'environ 30 ans, il n'avait jamais articulé une seule syllabe, et rien ne faisait supposer que sa langue dût un jour se délier et prononcer des mots et des phrases parfaitement intelligibles. Mais les trois épouvantables coups de tonnerre de lundi dernier lui ont causé une telle émotion, une telle terreur, un tel ébranlement nerveux, que sa langue a été délivée comme par enchantement et par miracle.

L'homme a parlé, et l'homme parle.

Il parle anglais.

C'est incroyable, nous l'avouons, mais la chose n'en est pas moins positive. Plus de dix personnes, toutes dignes de foi, toutes connaissant le muet avant le prodige, nous l'ont affirmé sur les saintes Evangiles.

Le tonnerre coupant le fil est, c'est étrange et rare, mais possible.

La science peut expliquer de semblables miracles.

Cuba.—Une correspondance de Valparaiso annonce que le vicomte Brenier de Montmorand, ministre de France à Santiago, vient d'adresser au ministre des affaires étrangères un démenti de commissaire de la section française à l'Exposition internationale de Chili. Cette démission aurait pour motif l'exiguïté de l'emplacement réservé aux exposants français en présence des exigences des commissaires allemands.

Il paraîtrait en effet que ceux ci, non contents d'avoir fait attribuer la place d'honneur et les salles les plus vastes aux produits de leurs nationaux, s'arrogeraient aux dépens des autres nations qu'un espace dérisoire et dans une situation fort désavantageuse.

On a mis en avant, pour remplacer M. Brenier de Montmorand, M. de Saint-Charles, consul de France à Valparaiso, qui compte une des plus considérables parmi les négociants français résidant au Chili : mais il semble difficile que le successeur de M. de Montmorand puisse soucierre aux prétentions des commissaires allemands. Tout porte à croire que cette crise, si préjudiciable à nos intérêts, recevra de la part du gouvernement chilien une solution plus conforme à l'équité, et satisfaisant les droits de nos nationaux.

LA VÉRITÉ RÉTABLIE.

La Prusse accuse la France de vouloir la guerre : au dire des journaux allemands, nous ne rêvons que revanche et conquêtes. Le court extrait qui suit traduit, mot pour mot, d'un ouvrage récemment publié à Berlin, montrera qui, de la France ou de l'Allemagne, est une menace pour la paix de l'Europe :

L'Allemagne est située entre les Alpes et la mer. Sa limite méridionale est formée des Alpes bernoises, du Saint-Gothard et des Alpes Rhétiques, Carniques et Juliennes, c'est-à-dire qu'elle va du point où les Alpes se séparent du Jura, jusqu'au golfe de Fiume.

Sa limite Nord, ou sa frontière maritime se divise en deux parties principales, la mer du Nord ou mer Germanique, et la mer de l'Est ou mer Baltique. La première baigne l'Allemagne *depuis Calais* jusqu'au Petit-Belt, sur une étendue de 270 milles; la dernière s'étend sur une longueur de 180 milles, depuis le Petit-Belt *jusqu'à la baie de Cronstadt.*

Du côté de l'Ouest, la frontière naturelle commence au *cap Gris-Nez*. De là s'étend, jusqu'aux sources de la Lys, et jusqu'aux Argonnes, une ligne de collines insignifiantes; la frontière est marquée par la ligne de partage des eaux *entre la mer du Nord et le Canal* (Manche.)

Les Argonnes forment la frontière jusqu'au plateau de Langres.

De ce plateau, les monts Faucilles vont en s'arquant jusqu'à Belfort, à l'extrémité sud des Vosges. De là, la frontière court sur la ligne de partage des eaux entre le Rhin et le Rhône, jusqu'au Jura, qui forme un mur entre la France et l'Allemagne.

La frontière orientale est difficile à déterminer, etc. . . . . La Suisse-Allemagne, l'Artois, les Flandres, la Belgique, les Pays-Bas, le Jutland n'appartiennent pas à l'Allemagne, politiquement parlant; politiquement, hélas! l'Allemagne ne s'étend que sur une étendue de 13.408 milles carrés.

Plus loin on lit :

Comme ports de commerce maritimes, nous trouvons *Brême*, *Hambourg* et *Prusse*.

Et encore :

Comme villes commerçantes de terre : Cologne, Magdebourg, Berlin, *Vienne*, Elberfeld, Francfort-sur-le-Mein, Francfort-sur-l'Oder, Breslau, *Prague*, Augsbourg, etc.

Calais, la baie de Cronstadt, le cap Gris-Nez, la Manche, le plateau de Langres, Trieste, Vienne, Prague annexés à l'empire d'Allemagne!

Quel avertissement pour l'Europe!

(*France.*)

—Quand une bonne affaire se présente, il faut en profiter. Il n'arrive pas souvent qu'un marchand, désirant liquider ses affaires et se retirer du commerce, vende son stock à un très grand rabais. C'est ce que fait en ce moment M. Jos. B. Hubbard, coin Remparts et Perdido, et nous ne saurions trop engager ceux qui ont besoin de meubles à s'adresser à lui. Lits, chaises, sofas, bureaux, toilettes, armoire, M. Hubbard vend tout cela à un bon marché extraordinaire.

ÉDITION HEBDOMADAIRE DE *L'ABEILLE.*

Nous publions régulièrement le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières, — littéraires, politiques et autres, — qui ont paru, pendant la semaine, dans *l'Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours. Nous la vendons dans nos bureaux à raison de 10 cts. le numéro.

MATINÉE CONCERT.—Une matinée concert aura lieu demain dimanche à midi à la Salle Grunewald, au bénéfice de M. Léonard, ténor léger, avec le concours de mesdames Verchère, Tézel, Demouille et de MM. Von Hoffen, Sézal, Giansiati et Lévêque. Le prix des billets est de 50 cents.

CONCERT A CARROLLTON.—Mesdames Verchère, Tézel et Demouille et MM. Lenfant, Sézal, Giansiati et Von Hoffen donneront dimanche soir, à six heures, un grand concert à l'Hôtel Carrollton. A Carrollton, le prix des billets est de 50 cents.

CONCERT AU BÉNÉFICE DES MUSICIENS DE L'ORCHESTRE.—Les musiciens de l'orchestre de l'Opéra nous prient d'annoncer qu'ils donneront jeudi prochain, 3 mai, dans la salle de l'Opéra, un concert avec le concours de plusieurs artistes et des chœurs. Les programmes seront connaître les détails du concert.

Nous n'avons pas besoin de recommander à la bienveillance des habitués le bénéfice des musiciens de l'orchestre. Chacun sait qu'ils n'ont tenté qu'une faible portion des faibles salaires qui leur sont alloués et leur situation est digne d'intérêt.

Nous apprenons que M. Manns, le chef habile chef d'orchestre de l'Opéra a promis, sur la demande des musiciens, de diriger l'orchestre pour cette circonstance. Le prix des places a été fixé à un plancher le parquet, les premières et les secondes.

LECTURES.—Nous avons reçu de Miss Patterson plusieurs billets pour assister à ses récitations et à ses lectures. Mlle Pen remercierai vivement, car nous n'ignorons pas que les offres qu'elle donne sont des plus intéressantes. Miss Patterson a tout ce qu'il faut pour plaire, esprit fin, talent supérieur, beau langage, organe touchant et grâces charmantes.

LOGE IL DANTE No 174. — La Loge italienne régulière Il Dante No 174 donne ce soir, à la Loge de l'Etoile Polaire, rue Romparte et Kerlerec, un grand bal masque, pour lequel il a été fait de brillants préparatifs. La recette de la soirée sera ajoutée aux fonds déjà reçus pour la construction d'un tombeau. Nos bien sincères remerciements au comité pour les invitations qu'il a eu l'obligeance de nous adresser.

VINS, EAUX DE-VIE, &c.—Nous recommandons à l'attention des consommateurs l'annonce de MM. Bertier et de Smet, No 5 rue Tchoupitoulas, publiant aujourd'hui dans nos colonnes. Cette annonce est relative à de grandes consignations de vins, eaux-de-vie, absinthe, kirsch que ces messieurs ont à vendre. Parmi ces produits importés, nous signalons les vins de Château Dilion, Ch. Talbot, Ch. Terrefort; aussi des vins blancs de qualités supérieures; du champagne de Roussillon & Cie; des bouteilles de Fingeiel, de vinaigre de vin blanc, des champignons de Paris et maints autres articles fort estimés. Voyez l'annonce.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS BELGES.

Séance du 13 avril.

LA NOTE PRUSSIENNE.

M. Dumortier—Messieurs, depuis huit jours, la presse européenne s'occupe beaucoup d'une note diplomatique qui paraît avoir été adressée par une puissance voisine au gouvernement belge. Les réclamations touchent de près à nos plus chers intérêts, à nos institutions. Aujourd'hui la Chambre des communes s'occupe de cet incident, et je crois être l'interprète de toute la Chambre et de la nation toute entière en félicitant la Chambre anglaise de prendre les intérêts de la Belgique. En effet, si les journaux sont bien informés, il serait question de demander des modifications à nos institutions. (Interruptions à gauche et signes de désapprobation au banc des ministres.)

M. Frère-Orban de l'exagération.

M. Guillery. Attendez que le gouvernement ait donné des explications.

M. Dumortier. D'après les journaux, la note dont je parle aurait pour conséquence naturelle des modifications à notre constitution. (Nouvelles interruptions.)

M. Frère. Ce n'est pas sûr, pas d'exagération.

M. Dumortier. Ce ne serait pas les pièces.

M. Guillery. Raison de plus pour ne pas parler comme vous faites.

M. Dumortier. J'interpelle le gouvernement.

Dans une situation aussi grave que celle dont nous entretiennent les journaux, il est très important de connaître les faits, d'obtenir un rapport et même communication des pièces dont il est question dans la Note qui agite aussi profondément les journaux.

En présence de demandes que l'on peut croire exagérées, il n'y a qu'un cri dans la presse belge, il n'y a plus qu'un cri dans l'étranger, devant ses exigences, de partis politiques : il n'y a plus que des Belges. Je crois que ce sentiment nous sont communs. Je n'ai pas préjugé le ministère des affaires étrangères de nos interpellations; aussi je ne viens lui demander qu'une seule chose, c'est de fixer le jour où il lui conviendra de répondre.

M. d'Anethan, ministre de l'intérieur, répondra à Berlin, montrera qui, de la France ou de l'Allemagne, est une menace pour la paix de l'Europe :

L'Allemagne est située entre les Alpes et la mer. Sa limite méridionale est formée des Alpes bernoises, du Saint-Gothard et des Alpes Rhétiques, Carniques et Juliennes, c'est-à-dire qu'elle va du point où les Alpes se séparent du Jura, jusqu'au golfe de Fiume.

Sa limite Nord, ou sa frontière maritime se divise en deux parties principales, la mer du Nord ou mer Germanique, et la mer de l'Est ou mer Baltique. La première baigne l'Allemagne *depuis Calais* jusqu'au Petit-Bell, sur une étendue de 270 milles; la dernière s'étend sur une longueur de 180 milles, depuis le Petit-Bell *jusqu'à la baie de Cronstadt.*

Du côté de l'Ouest, la frontière naturelle commence au *cap Gris-Nez*. De là s'étend, jusqu'aux sources de la Lys, et jusqu'aux Argonnes, une ligne de collines insignifiantes; la frontière est marquée par la ligne de partage des eaux *entre la mer du Nord et le Canal* (Manche.)

Les Argonnes forment la frontière jusqu'au plateau de Langres.

De ce plateau, les monts Faucilles vont en s'arquant jusqu'à Belfort, à l'extrémité sud des Vosges. De là, la frontière court sur la ligne de partage des eaux entre le Rhin et le Rhône, jusqu'au Jura, qui forme un mur entre la France et l'Allemagne.

La frontière orientale est difficile à déterminer, etc. . . . . La Suisse-Allemagne, l'Artois, les Flandres, la Belgique, les Pays-Bas, le Jutland n'appartiennent pas à l'Allemagne, politiquement parlant; politiquement, hélas! l'Allemagne ne s'étend que sur une étendue de 13.408 milles carrés.

Plus loin on lit :

Comme ports de commerce maritimes, nous trouvons *Brême*, *Hambourg* et *Prusse*.

Et encore :

Comme villes commerçantes de terre : Cologne, Magdebourg, Berlin, *Vienne*, Elberfeld, Francfort-sur-le-Mein, Francfort-sur-l'Oder, Breslau, *Prague*, Augsbourg, etc.

Calais, la baie de Cronstadt, le cap Gris-Nez, la Manche, le plateau de Langres, Trieste, Vienne, Prague annexés à l'empire d'Allemagne!

Quel avertissement pour l'Europe!

(*France.*)

—Quand une bonne affaire se présente, il faut en profiter. Il n'arrive pas souvent qu'un marchand, désirant liquider ses affaires et se retirer du commerce, vende son stock à un très grand rabais. C'est ce que fait en ce moment M. Jos. B. Hubbard, coin Remparts et Perdido, et nous ne saurions trop engager ceux qui ont besoin de meubles à s'adresser à lui. Lits, chaises, sofas, bureaux, toilettes, armoire, M. Hubbard vend tout cela à un bon marché extraordinaire.

ÉDITION HEBDOMADAIRE DE *L'ABEILLE.*

Nous publions régulièrement le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières, — littéraires, politiques et autres, — qui ont paru, pendant la semaine, dans *l'Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours. Nous la vendons dans nos bureaux à raison de 10 cts. le numéro.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Le procès de Pitot contre Charles Clinton.

Le procès que vous avons Wm. P. Kellogg, représentant l'Etat de la Louisiane, à intenté contre le Dr. Pitot, ancien auditeur de l'Etat, et son caution, MM. Charles Clinton, Charles Bickley, Wm. Dillon, J. M. Bright et George C. Benham, a duré deux jours. Le jury a rendu un verdict en faveur du demandeur, condamnant les défendeurs à payer au demandeur la somme de $[illegible] avec les intérêts et les frais.

Dans ce procès, il est établi que Charles Clinton a payé illégalement à James Longstreet, ex-greffier criminel, aujourd'hui mort, la somme de $[illegible] en vertu de 27 warrants, et à Charles Clinton, ancien greffier de la paroisse d'Ouest, illégalement la somme de $[illegible] par l'entremise de six warrants, le premier de ces warrants est à l'ordre de George W. Behnke pour $[illegible], le second est à l'ordre de James H. Woods pour $[illegible], le troisième est à l'ordre de W. Dillon pour $[illegible], le quatrième est à l'ordre de C. W. Lowell pour $[illegible], le cinquième est à l'ordre de Jos. S. Mathews pour $[illegible], le sixième est à l'ordre de J. H. Ogden pour $[illegible].

Ces divers warrants ont été payés par Charles Clinton en vertu d'autres d'allocations de 1870, 1871 et 1872, approuvés par l'acte No 9 de la législature de 1874.

Ces articles sont extraits dans l'acte de mise en accusation.

[illegible]

Les [illegible] ont été [illegible] par les soins de l'Administrateur du Département de la Police, le montant collecté par eux pendant la semaine qui s'est terminé mardi, le 20 avril.

Premier District—Juge Evans	$114 50
Second District—Juge Bagg	50 00
Troisième District—Juge Lange	37 50
Quatrième District—Juge Adams	35 00
Cinquième Dist.—Juge McCormick	3 50

[illegible]

Le Juge Jules Hayden, à la requête de M. A. P. Pitot, ministre-avocat-général de l'Etat, a lancé un prétoire ordonnant aux aloyers J. Sébastien Weis, T. C. Anderson, Kennet et Chenavez, d'expliquer en vertu de dit prétoire pourquoi ils ont jugé convenable de ne pas signer les votes pour le Trésorier d'Etat dans les paroisses De Soto, Bienville, Grant et Winn, privant par le fait l'honorable John C. Moncure, de la majorité des votes qui avaient été donnés dans l'Etat, et décernant M. Antoine Dubuclet a été élu.

[illegible]

Accident.

Hier matin, vers dix heures et demie, un homme du nom de George Lutz, employé à la Dominica, tombait accidentellement par l'ouverture de la cale, d'une hauteur de quarante pieds. Quand on a pu aller au secours de malheureux, on a trouvé qu'il n'était pas mort, quoique les contusions reçues par lui aient d'une nature très grave.

[illegible]

Un [illegible] vient de la Havre, mais on a lieu de craindre qu'il restera estropié pendant le reste de ses jours.

Ce qui fait le steamer Charles Bonneau.

La carcasse du steamer "Charles Bonneau" a quitté le bayou Bienvenue, Michelace, à six milles plus bas que la ville, comme nous l'avons déjà dit.

Le capitaine Francis, le chef de corps de pompiers de la Nouvelle-Orléans, après avoir visité ce qui reste du bateau, a déclaré qu'il n'y avait pas de cadavres dans la cale, mais une grande quantité de feu.

Il a rapporté également que les machines du steamer sont entière en bon état et que le sauvetage pourrait être opéré à peu de frais.

Enquête sur le meurtre de Miller.

Le coroner DeBlanc a fait une enquête hier matin, relativement à l'homicide du jeune Miller, tué il y a quatre jours par S. Laiche.

Après avoir entendu tous les témoins qu'il a pu obtenir, le coroner a présenté un affidavit au juge Long, de la cour municipale du troisième district, accusant Laiche de meurtre.

TEMPÉRATURE.—30 avril 1875.

Thermomètre de G. [illegible], opticien

	Fahrenheit.	Centigrade
6 A. M.	72	22
12 M.	82	28
3 P. M.	82	28
6 P. M.	79	26

ŒUFS A LA COQUE TRUFFÉS.—De Monselet, le roi des gourmets :

Mettez-vous cette chose que vous avez une agréable surprise.

Dans un bocal on un récipient quelconque, placez des œufs frais auxquels on a mêlé une truffe de chêne hachée finement, et, si ne pas laisser durer cette assimilation plus de vingt-quatre heures. Les œufs sont ensuite servis, l'étonnement des convives est alors complet. On leur donne l'explication du fait. A moins qu'on ne préfère leur faire croire que l'on nourrit en basse-cour avec des truffes rapées.

Le goût de l'œuf est alors délicieux, et le parfum de la truffe subtil et pénétrant. C'est ce qui explique les œufs truffés. Essayez.

—Ne vous fiez pas à la cuisine chinoise, elle vous mène à des [illegible] prises s'il est vrai que cette histoire d'un officier de marine que raconte le *Figaro* :

Invité à dîner chez un mandarin à plusieurs boutons de cristal, il n'est guère [illegible] [illegible] de [illegible]. Le mandarin ne [illegible] [illegible] [illegible]